



## Foot convention de formation-contrat

Par **pascalou26**, le **13/08/2014** à **16:34**

bonjour

mon fils est dans un centre de formation de football club professionnel. il à 16 ans et demie. il est sous convention pas sous contrat ( aspirant, stagiaire)donc pas rémunéré.  
voir CCNMF (convention collective national métiers du football)

le fait qu'il soit sélectionné en équipe de football,(jeune u17) ne donne t il pas certaines obligations à sont club ? s'il justifie d'un certain nombres de selections équipe de france ? se que j'ai entendu c'est s'il justifie 3 sélection nationale équipe de france en étant "sous convention de formation" il passera directment sur un contrat élite ? MERCI